

VILLE DE ROYAN  
COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 8 DÉCEMBRE 2016

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. Didier BESSON représenté par Mme Marie-Noëlle PELTIER  
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC  
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU  
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. R-L. CHABASSE

**ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ** : M. Bernard GIRAUD

M. le Député-Maire ouvre la séance à 18 h.

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE**

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) réunie le 6 septembre 2016, relatif au transfert de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA),
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.

\*\*\*\*\*

- de prononcer la dissolution de l'Office Municipal de Tourisme à compter du 31 décembre 2016.

\*\*\*\*\*

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à demander l'agrément du parrainage du 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie de Marine (1<sup>er</sup> R.I.M.a) auprès du Chef d'État-major de l'armée de Terre, sous couvert de l'Association des Villes Marraines des forces armées,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à adhérer à l'association des Villes Marraines des Forces Armées et de prendre en charge les dépenses liées au parrainage,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à poursuivre cette action et à signer tout document s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

- de compléter le tableau des effectifs de la ville annexé au budget primitif de l'exercice 2016 comme suit :

GRADES	CATÉGORIE	POSTES Á OUVRIR
<b><u>Filière Administrative</u></b>		
Attaché	A	1
Rédacteur	B	1
Adjoint Administratif Principal 1° classe	C	1
<b><u>Filière Technique</u></b>		
Ingénieur en Chef hors classe	A	1
Technicien Principal 1° classe	B	1
Agent de Maîtrise Principal	C	2
Adjoint Technique Principal 2° classe	C	9
<b><u>Filière Animation</u></b>		
Animateur Principal 2° classe	B	2
Adjoint d'Animation 1° classe	C	3
<b><u>Filière Sécurité</u></b>		
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1° classe	B	1
Chef de Police Municipale	C	1
Brigadier Chef Principal	C	1

\*\*\*\*\*

- de modifier les crédits du budget principal de l'exercice 2016, comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
6574.92	- Subventions « Agriculture irrigation »	+ 4 124,00 €	
60636.0202	- Vêtements de travail	+ 18 500,00 €	
64111.813	- Rémunération principale	- 18 500,00 €	
678.01	- Démolition d'une habitation rue des geais - procédure de péril imminent.	+ 20 000,00 €	
60628.411	- Achat de peinture pour rénovation COSEC	+ 17 918,18 €	
6188.4145	- Surveillance patinoire du 02/12/2016 Au 08/01/2017	+ 12 305,00 €	
7875.01	- Reprise sur provision CAREL (Année 2014)		+ 54 347,18 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 54 347,18 €</b>	<b>+ 54 347,18 €</b>

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>			
2313.952	- Travaux Palais des Congrès	- 30 000,00 €	
2031.952	- Mission de « programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage Palais des Congrès ».	+ 30 000,00 €	
2188.251	- Acquisition congélateur pour cuisine centrale	+ 1 392,00 €	
2183.023	- Acquisition appareil photo et objectifs pour service Communication	+ 5 042,00 €	
2315.822	- Aménagement du parking Rue Paul Doumer (CCAS/Maison des Associations)	+ 300 000,00 €	
2313.0209	- Travaux de confortement, fondations Spéciales et poteaux Casino	+ 504 000,00 €	
2313.0208	- Travaux porte d'entrée Hôtel de Ville (complément)	+ 22 000,00 €	
2313.324	- Travaux Eglise Notre Dame (Plan lumière – 1 <sup>ère</sup> tranche)	+ 140 000,00 €	
2315.814	- Plan lumière square brigade RAC et place Ch.de Gaulle	+ 60 000,00 €	
2315.814	- Plan lumière – Espaces Verts « Jardins de la Mer »	+ 70 000,00 €	
2315.824	- Travaux d'accompagnement des abords du Cinéma Multiplexe	+ 200 000,00 €	
2313.321	- Travaux de menuiseries à la Médiathèque	+ 100 000,00 €	
2313.4141	- Travaux d'amélioration (intérieur et extérieur) au Garden Tennis	+ 100 000,00 €	
2313.213	- Travaux dans les écoles P.P.M.S (Plan Particulier de Mise en Sûreté)	+ 30 000,00 €	
2138.824	- Acquisition en VEFA Bld Franck Lamy – locaux associatifs (Achèvement des fondations 25 %)	+ 485 000,00 €	
024.01	- Produit de la cession du site de Foncillon		+ 2 000 000,00 €
024.01	- Produit de la cession des parcelles Bld Franck Lamy (Partie paiement différé)		+ 534 000,00 €

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
2764.824	- Créance SA d'HLM Le foyer -paiement différé- (Aliénation des parcelles Bld Franck Lamy)	+ 534 000,00 €	
020.01	- Dépenses imprévues	- 17 434,00 €	
<b>OPERATIONS D'ORDRE (PATRIMONIALES)</b>			
2313.816	- Transfert des frais d'études pour l'Aérodrome	+ 6 760,00 €	
2313.64	- Transfert des frais d'études pour Garderie Jean Papeau	+ 598,00 €	
2315.824	- Transfert des frais d'études pour L'A.V.A.P. (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine)	+ 87 133,28 €	
2313.324	- Transfert des frais d'études pour L'Eglise Notre Dame	+ 17 772,56 €	
2313.0208	- Transfert des frais d'études pour divers bâtiments (amiante)	+ 7 062,86 €	
2315.822	- Transfert des frais d'études pour la zone Royan 2 et Schéma directeur eaux pluviales	+ 102 760,69 €	
2313.0209	- Transfert des frais d'études pour l'Agence Postale du Parc	+ 580,32 €	
2313.30	- Transfert des frais d'études pour l'Espace Cordouan	+ 6 352,12 €	
2313.213	- Transfert des frais d'études pour l'Ecole Jean Papeau	+ 3 360,00 €	
2315.026	- Transfert des frais d'études pour Cimetière Montperrier	+ 8 745,60 €	
2313.823	- Transfert des frais d'études pour l'arrosage automatique des Espaces Verts	+ 5 754,89 €	
2031.816	- Transfert des frais d'études pour l'Aérodrome		+ 6 760,00 €
2031.64	- Transfert des frais d'études pour Garderie Jean Papeau		+ 598,00 €
2031.824	- Transfert des frais d'études pour L'A.V.A.P. (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine)		+ 87 133,28 €
2031.324	- Transfert des frais d'études pour L'Eglise Notre Dame		+ 17 772,56 €
2031.0208	- Transfert des frais d'études pour divers bâtiments (amiante)		+ 7 062,86 €
2031.822	- Transfert des frais d'études pour la zone Royan 2 et Schéma directeur eaux pluviales		+ 102 760,69 €
2031.0209	- Transfert des frais d'études pour l'Agence Postale du Parc		+ 580,32 €
2031.30	- Transfert des frais d'études pour l'Espace Cordouan		+ 6 352,12 €
2031.213	- Transfert des frais d'études pour l'Ecole Jean Papeau		+ 3 360,00 €
2031.026	- Transfert des frais d'études pour Cimetière Montperrier		+ 8 745,60 €
2031.823	- Transfert des frais d'études pour l'arrosage automatique des Espaces Verts		+ 5 754,89 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 2 780 880,32 €</b>	<b>+ 2 780 880,32 €</b>

\*\*\*\*\*

- d'attribuer les subventions suivantes :

**Article 6574 Fonction 20**

- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN PAPEAU + 4 095,00 €  
(SÉJOUR À LA NEIGE – DU 13 AU 19 MARS 2017)  
39 ENFANTS X 15 € X 7 JOURS

**Article 6574 Fonction 520**

- F.N.A.C.A (FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS + 1 020,00 €  
EN ALGERIE)

**Article 6574 Fonction 92**

- ASSOCIATION SYNDICALE MARAIS DE PONTAILLAC + 5 000,00 €

\*\*\*\*\*

- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis d'aménager de 10 terrains familiaux sur le site de la Puisade.

\*\*\*\*\*

- d'autoriser, pour l'année 2017, l'ouverture des commerces à prédominance alimentaire, les 12 dimanches suivants :

- le 9, 16, 23 et 30 juillet 2017,
- le 6, 13, 20 et 27 août 2017,
- le 10, 17, 24 et 31 décembre 2017.

\*\*\*\*\*

- de désigner à la Commission de Travail et de Réflexion « Logement – Droit du Sol – Programme Local de l'Habitat (PLH) » de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique :

- Madame Marie-José DAUZIDOU, déléguée titulaire,  
*en lieu et place de Madame Dominique BARRAUD DUCHÉRON*

\*\*\*\*\*

**PREND ACTE**

- de la communication du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement des Eaux Usées, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2015.

\*\*\*\*\*

- de la communication du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2015.

\*\*\*\*\*

- du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable, pour l'exercice 2015.

**DIT**

- qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable seront mis à la disposition du public à la Mairie.

\*\*\*\*\*

**DÉCIDE**

- d'accepter le protocole transactionnel avec la Compagnie AXA FRANCE, suite à un sinistre dans lequel la responsabilité de la Ville a été reconnue,
- de verser à la Compagnie AXA FRANCE la somme de 266,63 € (deux cent soixante-six euros et soixante-trois centimes) correspondant au montant des dommages subis par la Société MATERIAUX NORD BLAYAIS, son assurée.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à établir et à signer le protocole transactionnel.

\*\*\*\*\*

- d'accepter le protocole transactionnel avec la Compagnie MAAF ASSURANCES S.A., suite à un sinistre dans lequel la responsabilité de la Ville a été reconnue,
- de verser à la Compagnie MAAF ASSURANCES S.A. la somme de 141,53 € (cent quarante et un euros et cinquante-trois centimes) correspondant au montant des dommages subis par Monsieur Claude DUCHE, son assuré.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à établir et à signer le protocole transactionnel.

\*\*\*\*\*

- d'accepter le protocole transactionnel avec la Compagnie MAIF, suite à un sinistre dans lequel la responsabilité de la Ville a été reconnue,
- de verser à la Compagnie MAIF la somme de 177,66 € T.T.C. (cent soixante-dix-sept euros et soixante-six centimes Toutes Taxes Comprises) correspondant au montant des dommages subis par Madame Geneviève PIERRE, son assurée.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à établir et à signer le protocole transactionnel.

\*\*\*\*\*

- d'approuver le don de l'œuvre intitulée « Le Port de Royan », huile sur toile marouflée sur panneau, réalisée vers 1910 par Gaston BALANDE (1880-1971), par l'Association des Amis du Musée,
- d'accepter son entrée dans les collections et son inscription sur l'inventaire du Musée municipal de Royan,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à cette opération.

\*\*\*\*\*

- d'approuver le don de l'œuvre intitulée « Le Port de Royan », huile sur toile réalisée vers 1908 par Charles MALFROY (1865-1918), par l'Association des Amis du Musée,
- d'accepter son entrée dans les collections et son inscription sur l'inventaire du Musée municipal de Royan,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à cette opération.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

\*\*\*\*\*